



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 mars 1999
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-troisième session

1er-12 mars 1999

Point 3 a) de l'ordre du jour

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes :
bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies**

Texte présenté par le Président de la Commission de la condition de la femme

La Commission de la condition de la femme recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

Plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme, 2002-2005

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1996/34 du 25 juillet 1996 sur le plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme, 1996-2001, dans laquelle il demandait l'établissement d'un nouveau projet de plan portant sur la période 2002-2005,

Considérant que le nouveau projet de plan devrait prendre en considération les résultats de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera aux progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de Beijing¹,

1. *Invite* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, à formuler le plan portant sur la période 2002-2005 en deux phases, la première phase étant consacrée à une évaluation des activités entreprises par les organismes des Nations Unies, et les obstacles rencontrés et les enseignements tirés à l'occasion de l'application du plan actuel et dans le cadre du processus d'application à l'échelle du système, et la seconde phase portant sur la formulation d'un nouveau plan qui tienne compte de la place croissante accordée aux mesures à prendre et à l'exécution;

¹ *Rapport de la quatrième Conférence sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995*, (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IX.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

2. *Décide* que l'évaluation devrait lui être présentée par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme en l'an 2000 et que le nouveau plan portant sur la période 2002-2005 devrait lui être présenté par l'intermédiaire de la Commission en 2001.
